

# Loi «travail»:

## Mobilisés jusqu'au retrait !

**Les différentes manifestations unitaires contre le projet de « loi travail » ont rassemblé des centaines de milliers de manifestants !**

Salariés, jeunes, retraités : une majorité de la population considère que le projet de loi « El Khomri » est néfaste, et qu'il doit être retiré ! Face à la mobilisation, le gouvernement est contraint d'entendre les organisations de jeunesse et de répondre à certaines de leurs revendications. Pour autant, les jeunes et leurs organisations montrent une détermination intacte: Le gouvernement doit retirer son projet de loi !

La «loi travail », répond aux exigences des grands patrons du Medef de baisser le coût du travail, d'assouplir les critères du licenciement économique, d'étendre « les accords pour travailler plus et gagner moins » au prétexte de préserver l'emploi et la compétitivité avec une hausse du temps de travail et baisse de la rémunération.

La négociation collective serait dévoyée et les syndicats contournés, grâce au référendum d'entreprise et à la possibilité de mandater un salarié pour négocier un accord en l'absence

de représentant syndical. Ce serait un affaiblissement de la démocratie sociale en laissant les salariés sous la pression de l'employeur.

L'essence même de ce projet de loi est d'augmenter le lien de subordination du salarié vis-à-vis de l'employeur et renforcer le chantage à l'emploi sur les salariés et leurs représentants au prétexte de la crise économique et de ses conséquences.



La CGT réaffirme avec force que l'augmentation immédiate des salaires et la réduction du temps de travail sont des solutions pour retrouver la croissance et sortir de la crise.

Nous avons besoin d'un code du travail protecteur avec des droits nouveaux pour une réelle sécurisation des par-

**cours professionnels.**

Le droit au travail est un droit constitutionnel, le garantir nécessite non pas d'abaisser les garanties collectives, mais d'**élargir le droit du travail aux enjeux d'aujourd'hui** : l'hyper-précarisation du salariat, l'Ubérisation de l'économie, les salariés détachés, l'auto-entrepreneuriat, le portage salarial forcé, etc. ...

## Manifestations unitaires

**A l'appel des organisations franciliennes**

**CGT - FO - FSU - Solidaires - UNEF - UNL - FIDL**

**Jeudi 28 avril**

**14h00**

**Denfert Rochereau  
Nation**

**Dimanche 1<sup>er</sup> mai**

**15h00**

**Bastille  
Nation**



Une réforme du droit du travail, digne de ce nom, devrait plutôt viser à améliorer les conditions de vie, d'études, de travail des jeunes et des salariés.

Il est nécessaire de fortifier le code du travail pour lutter contre l'explosion de la précarité et la dégradation de la vie au travail. La flexibilité, il n'y en a que trop : 8 salariés sur 10 sont recrutés sur des CDD, pour une période de plus en plus courte. Il ne s'agit pas de réduire le code à une sorte de déclaration de principes ou de droits fondamentaux.

Partout des initiatives unitaires sont organisées pour interpeller les parlementaires, le Medef, les préfetures. Il faut les multiplier et faire céder le gouvernement pour qu'il retire cette loi de régression sociale !

À La veille de l'ouverture des débats parlementaires, deux rendez-vous unitaires importants se préparent avec la CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, l'UNEF, l'UNL et la FIDL: Le jeudi 28 avril et le 1<sup>er</sup> mai, lors de la journée internationale des travailleurs.

## Il faut donner des nouveaux droits aux salariés !

La CGT réaffirme que le code du travail est le socle commun collectif applicable à tous les salariés. Les négociations de branches (Conventions collectives) et d'entreprises doivent améliorer les droits et non pas les remettre en cause.

La durée légale du travail doit être abaissée à 32h00 avec maintien de salaire et création d'emplois. Cette revendication va dans le sens de l'histoire et du progrès social.

Les droits des salariés (emploi, carrière, et reconnaissance des qualifications, formation professionnelle, protection sociale) ne doivent plus dépendre du contrat de travail mais être attachés à la personne, garantis collectivement, cumulables, transférables et opposables à tout employeur.

# Manifestations unitaires

**A l'appel des organisations franciliennes**

**CGT - FO - FSU - Solidaires - UNEF - UNL - FIDL**

**Jeudi 28 avril**

**14h00**

**Denfert Rochereau**

**Nation**

**Dimanche 1<sup>er</sup> mai**

**15h00**

**Bastille**

**Nation**

## Je me syndique à la CGT !

Nom: .....Prénom:.....Age:.....

Adresse: .....

Ville:.....Code Postal:.....

Tél:.....E-mail:.....

Entreprise:.....

Ville et code postal de votre entreprise:.....

A renvoyer à : Union Régionale CGT Île-de-France 263 rue de Paris, case 455, 93514 Montreuil cedex  
Tél.: 01 55 82 88 00 - Fax : 01 48 51 68 97 - Email: urif@cgt.fr - www.urif.cgt.fr

